

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1977.

Enregistré à la présidence du Sénat le 15 septembre 1977.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

tendant à créer une commission de contrôle de l'ensemble des services administratifs et interventions publiques ayant pour mission ou pour objet de favoriser l'équilibre de nos échanges extérieurs,

PRÉSENTÉE

Par MM. Edgard PISANI, Marcel CHAMPEIX, Robert LAUCOURNET, Henri TOURNAN, les membres du groupe socialiste (1), apparenté (2) et rattachés administrativement (3).

Sénateurs.

(Renvoyée à la Commission des Affaires économiques et du Plan sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

(1) *Ce groupe est composé de :* MM. Charles Aliès, Auguste Amic, Antoine Andrieux, Clément Balestra, André Barroux, Gilbert Belin, Noël Berrier, Frédéric Bourguet, Marcel Bregégère, Jacques Carat, Marcel Champeix, René Chazelle, Bernard Chochoy, Félix Ciccolini, Raymond Courrière, Maurice Coutrot, Michel Darras, René Debesson, Emile Durieux, Louis Eeckhoutte, Jean Geoffroy, Pierre Giraud, Maxime Javelly, Robert Lacoste, Georges Lamousse, Robert Laucournet, Marcel Mathy, André Méric, Gérard Minvielle, Paul Mistral, Michel Moreigne, Jean Nayrou, Jean Périquier, Pierre Petit, Maurice Pic, Edgard Pisani, Victor Provo, Roger Quilliot, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Robert Schwint, Abel Sempé, Edouard Soldani, Marcel Souquet, Edgar Tailhades, Henri Tournan, Jean Varlet, Maurice Vérillon, Emile Vivier.

(2) *Apparenté :* M. Léopold Héder.

(3) *Rattachés administrativement :* MM. Léon-Jean Grégory, Albert Pen, Fernand Poignant.

Commerce extérieur. — Commission d'enquête et de contrôle - Monnaie - Economie - Agriculture - Industrie - Commerce - Artisanat - Administration - Plan - Balance des paiements.

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le déficit structurel de notre balance des comptes a et peut avoir des conséquences graves sur notre indépendance nationale, sur notre économie, notre monnaie, sur le niveau de l'emploi, enfin sur le niveau de vie de chacun d'entre nous.

Il ne saurait être imputable au seul fait que nous manquons sur notre territoire de gisements substantiels de matières premières. En effet, plusieurs pays étrangers qui ne détiennent pas plus de matières premières que nous, parviennent à avoir une balance des comptes structurellement excédentaire, une monnaie forte, une économie relativement prospère en dépit de la crise mondiale, ils parviennent à avoir une indépendance nationale réelle. Ils ont obtenu ce résultat en organisant tout leur système de production en vue de l'équilibre de leurs échanges extérieurs. Ils se sont dotés de surcroît d'un système de présence commerciale dans les pays et sur les marchés étrangers qui s'inspire du même souci.

Les multiples études et rapports qui ont été consacrés à l'analyse du problème, les multiples efforts qui ont été accomplis pour le résoudre, ont sans doute permis d'obtenir des résultats substantiels, mais notre déficit persiste.

Il semble que rien de décisif ne pourra être obtenu si n'est pas entrepris un important réaménagement de notre appareil de production, mais aussi de notre administration et de notre diplomatie.

Celles-ci ne semblent pas avoir inscrit parmi leurs préoccupations dominantes une nouvelle approche des problèmes que pose notre économie, qu'il faut désormais considérer comme prioritairement orientée vers l'équilibre de nos échanges extérieurs.

PROPOSITION DE RESOLUTION

Article unique.

Il est créé, conformément à l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires, une commission de contrôle composée de 21 membres concernant l'ensemble des services administratifs et des interventions publiques ayant pour mission ou pour objet de favoriser l'équilibre de nos échanges extérieurs.

Cette commission devra notamment établir un rapport ayant pour objet de :

— présenter synthétiquement l'évolution récente, actuelle et prévisible de la balance de nos échanges, et souligner les points sur lesquels le redressement de la situation apparaît possible, et à quelles conditions ;

— dresser la liste des services de l'Etat, des services publics, établissements publics et entités financés par des moyens fiscaux ou parafiscaux qui interviennent en matière de commerce extérieur, établir leurs fonctions et leurs moyens, étudier la façon dont sont assurées la communication des informations dont ils disposent ainsi que la cohérence de leurs interventions ;

— analyser les moyens et les règles mis en œuvre pour assurer la priorité de l'équilibre de nos échanges extérieurs comme critère des différentes interventions publiques dans les domaines de la recherche, de l'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat, du commerce et des services ;

— dire à quelles conditions la priorité de l'équilibre de nos échanges extérieurs pourrait être assurée dans le fonctionnement de nos administrations intérieures et extérieures, dans leurs diverses interventions, comme dans les orientations de l'économie définies et favorisées par le Plan ;

— analyser dans cette perspective les politiques suivies par quelques pays significatifs d'un niveau comparable au nôtre.